

## DEUX DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

### POUR L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

*en région Centre-Val de Loire*

*Sortir de la classe*

*Transmettre*

*Explorer et comprendre son  
environnement*

*Construire ensemble un projet*

*Être écocitoyen-ne*

*Être accompagné*



Le Dispositif Pédagogique CREEDD et les Aires Educatives sont deux appels à projets financiers. Ils sont à destination des enseignant-es du primaire et du secondaire. Ils permettent d'accompagner la mise en place de projets d'éducation à l'environnement et au développement durable sur l'ensemble du territoire de la région Centre-Val de Loire.

## LE DISPOSITIF CREEDD

invite une classe à explorer sur l'année scolaire un enjeu environnemental.

### Quand ?



Sur une année scolaire.

### Pour Qui ?



Pour les classes du **CP au lycée, lycée professionnel et les MFR**.  
Les groupes d'écodélégué-es et les clubs nature sont également concernés.

### Pour Quoi ?



Pour sensibiliser sur un ou plusieurs thèmes à enjeux, en lien avec l'environnement local. Le sujet ou la problématique seront abordés tout au long de l'année scolaire.

- **Eau** (Crues et inondations; Cycles de l'eau naturelle et domestique...)
- **Biodiversité** (Biodiversité locale; Plantation de Haie; Découverte de milieux naturels...)
- **Climat** (Adaptations aux changements; Ilots de fraîcheur; Sécheresse,...)
- **Alimentation** (Gaspillage alimentaire; Mieux se nourrir; Potager,...)

### Quels Financements ?



- **Les animations sont prises en charge à 100%**.
- Financement de 2 déplacements à hauteur de 80% pour des sorties sur le terrain avec un-e éducateur-trice à l'environnement.
- Financement de plants à hauteur de 80%.

*Dans la limite de 300 euros.*

## UNE AIRE ÉDUCATIVE

est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école ou d'un collège.

### Quand ?



Sur une année scolaire et à vocation à durer plusieurs années.

### Pour Qui ?



Pour les classes du **CE2 au Lycée**. Une ou plusieurs classes peuvent gérer une aire éducative. L'Aire Éducative peut s'inclure dans un projet d'établissement.

### Pour Quoi ?



Pour sensibiliser à la biodiversité et à l'écocitoyenneté sur un **petit territoire naturel** qui sert de support aux apprentissages scolaires au fil de l'année. C'est un lieu de découverte et de transmission. Les élèves se réunissent en «**Conseil des élèves**» et décident ensemble des thèmes à explorer.

### Quels Financements ?



**5 000€ pour les 2 premières années** pour des animations et l'achat de petit matériel.



### Quel accompagnement ?

Un partenariat sera établi entre un-e enseignant-e et un-e éducateur-trice à l'environnement d'une **structure signataire du référentiel qualité jeune public** (certification garantissant la qualité des animations par le respect de valeurs ainsi que d'autres critères).

Accès à la cartographie de ces structures ci-dessous.



**3 demi-journées d'animations** réalisées par l'éducateur-trice à l'environnement sont prévues sur l'année scolaire en lien avec le sujet choisi.

**Jusqu'à 10 demi-journées d'animations** avec la structure accompagnante, pouvant se poursuivre les années suivantes dans une moindre mesure et en fonction des besoins.

## Comment participer ?

### Dispositif pédagogique CREEDD

- Contacter une structure EEDD du Référentiel Qualité Jeune Public pour co-construire le dossier.
- Instruction du dossier en ligne : [creedd.grainecentre.org](http://creedd.grainecentre.org)
- Dépôt des dossiers en ligne **du 15 mai 2024 jusqu'au 18 octobre 2024.**
- Commission de sélection le 7 novembre 2024.

### Aires Éducatives

- Contacter une structure EEDD du Référentiel Qualité Jeune Public et se rapprocher de votre mairie pour identifier des sites potentiels en accès public.
- Inscription sur la plateforme : [sagae.ofb.fr](http://sagae.ofb.fr)
- Faire une demande de financements via : [trousseaprojets.fr](http://trousseaprojets.fr)  
(Sélectionner le dispositif « Aires éducatives ») du **1er Juin au 16 septembre 2024.**
- Commission de sélection le 7 novembre 2024.

### Validation des dossiers et des labellisations

Une commission régionale, composée des partenaires de la Convention Régionale pour une Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (CREEDD) valide les dossiers de ces dispositifs ainsi que les labellisations des Aires Éducatives.

### Un accompagnement et une mise en réseau régionale :

Le Graine Centre-Val de Loire et l'OFB (au niveau régional et national), vous accompagnent dans la mise en œuvre de ces dispositifs, par la mise en relation avec les structures du référentiel qualité, l'aide au montage du dossier ainsi que la recherche de financement.

Une mise en réseau régionale des acteurs des aires éducatives est également réalisée avec l'organisation de journées d'échanges et de formations.

### Vos contacts :



**Julien LEVRAT**

Animateur Dispositif pédagogique  
CREEDD

Graine Centre-Val de Loire  
Tel : 02 54 94 62 80



**Marine COLOMBEY**

Chargée de l'accompagnement des  
Aires éducatives

Office Français de la Biodiversité  
Tel : 06 72 08 10 63